

“ A l'égard des questions qui terminent votre lettre, j'ai l'honneur de vous soumettre les suggestions suivantes :

“ 1. Quant à l'avantage de rassembler et de conserver des statistiques des minéraux.

“ Beaucoup de nations civilisées ont réuni et publié des statistiques des mines et des exploitations minières, et l'opinion unanime exprimée par les hommes politiques, les gens d'affaires et les publicistes dénote qu'elles ont une valeur directe et pratique. De simples statistiques de production sont très estimées des marchands, des fabricants et des mineurs ; de fait, les différentes branches de commerce entreprennent généralement la collection de ces statistiques au moyen de leurs organisations ou des journaux qui les représentent, lorsque le gouvernement ne le fait pas. La connaissance des ressources minérales d'un pays est utile aux hommes politiques et à tous ceux qui s'intéressent aux affaires publiques.

“ 2. Quant à l'avantage d'attirer l'attention sur les différents minéraux ayant une valeur économique, sur leur application, leur extraction et leur traitement.

“ La valeur des statistiques minérales est grandement augmentée lorsqu'en même temps on les fait accompagner de la publication de données descriptives propres à faire connaître l'état des industries qui y ont rapport, et qui regardent surtout les perfectionnements dans la pratique technique.

“ Le bureau d'où sortirait ces rapports statistiques devrait servir de bureau d'information sur les sujets de son domaine, et devrait être librement accessible aux citoyens de l'Etat pour des objets tels que la détermination des spécimens, etc., et même pour des renseignements, pourvu que ceux-ci ne nuisent pas aux intérêts des ingénieurs, géologues ou chimistes de profession.

“ 3. Dans le cas où ces statistiques seraient désirables, si ce travail devrait être fait par la Commission de Géologie au moyen d'un département subordonné, ou par un département ou bureau séparé et indépendant.

“ En réponse à cette question, je me permettrai d'exprimer l'opinion que la Commission de Géologie devrait être chargée de l'exécution de ce travail, pour les raisons suivantes :—

“ (a) On doit supposer que les hommes les plus compétents pour ce genre de travail sont employés dans la Commission de Géologie comme experts professionnels ; et la réputation des personnes employées dans la Commission de Géologie de la Puissance justifie cette supposition.

“ (b) Le travail d'un corps géologique doit avoir pour but économique principal l'exposition des conditions sans lesquelles la richesse minérale d'un pays peut être utilisée, et tandis qu'il s'acquitte de cette recherche, le travail additionnel de la compilation des statistiques peut être exécuté avec une augmentation de dépenses légères comparées à celles nécessaires au maintien d'un bureau indépendant.

“ (c) On éviterait ainsi les objections que les politiciens pourraient faire avec assez de raison contre la multiplication des bureaux officiels.

“ Je suis, avec un grand respect, votre obéissant serviteur,

“ J. W. POWELL,

“ Directeur de la Commission Géologique des Etats Unis.

“ ROBERT N. HALL,

“ Président du comité des Statistiques des Mines et de Métallurgie,

“ Chambre des Communes, Ottawa, Canada.”

(2 volumes ci-joints.)

“ UNIVERSITÉ DE L'ETAT DU MISSOURI,

“ COLUMBIA, Mo., 12 avril 1884.

“ MONSIEUR,—J'ai peut-être trop différé, par suite d'une négligence accidentelle, à vous donner mon opinion à l'égard des mesures à prendre pour rendre la Commission de Géologie du Canada plus efficace. Je connais parfaitement les travaux de la Commission canadienne, étant Canadien moi-même et